



## "La Restructuration de la STEG: Un Archétype de la réforme des Entreprises Publiques du FMI ?"

Le 17 mai 2023, une rencontre débat s'est tenue à l'hôtel Africa à Tunis, portant sur la réforme des entreprises publiques imposée dans le cadre des négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI), et ses impacts sur la restructuration de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) . Cet événement s'inscrit dans une série rencontres- débats : " OTE talk" sur la dette et les Institutions Financières Internationales et leurs impacts et est organisée par l'Observatoire Tunisien de l'Économie.

Ont été présents comme intervenants :

### **Atef Bouabdallah :**

Membre du conseil d'administration de la STEG et membre de la Fédération de l'Electricité et du Gaz (FGEG) affiliée à l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)

### **Ameni Ben Sik Ali :**

Observatoire Tunisien de l'économie

### **Wael Ouinifi:**

Journaliste au sein du media Al Qatiba



## **Des entreprises au carrefour des réformes FMI**

Le débat a mis en évidence plusieurs points importants qui ont été largement discutés lors de l'événement.

Tout d'abord, il a été reconnu de manière unanime que la réforme des entreprises publiques ne peut être dissociée des autres réformes imposées par le FMI depuis 2013.

Il a été souligné que la STEG se trouve au croisement de ces réformes depuis près de dix ans, y compris la réforme des entreprises publiques, la dévaluation du dinar et la levée des subventions sur l'énergie. Les participants ont insisté sur l'importance de réfléchir au type de réforme à envisager, en se demandant s'il devait s'agir d'une privatisation ou d'une consolidation de la résilience de l'entreprise tout en préservant son rôle social.

## Une entreprise publique déjà sous l'emprise de mécanismes réformes

Lors de sa présentation Ameni Ben Sik Ali a exposé les principaux résultats et constats de la dernière publication de l'Observatoire Tunisien de l'économie intitulée "La réforme des entreprises publiques sous FMI : La STEG comme cas d'étude", mettant en évidence les défis spécifiques auxquels la STEG est confrontée en tant qu'entreprise publique dans le contexte des réformes économiques dictées par le FMI.

L'intervenante à mise en évidence le fait que la réforme des entreprises publiques ne date pas d'aujourd'hui. Mais qu'elle a déjà commencé avec plusieurs mécanismes au travers des accords précédents avec le FMI.

Le processus de réforme a commencé en 2013 avec l'audit et levée de la subvention à l'achat dont bénéficiait l'entreprise précédemment. Depuis, la STEG cumule l'endettement en devise étrangère et s'expose plus fréquemment au risque de change.

Parmi les autres mécanismes de réformes, on trouve les contrats de performances, mais aussi la séparation des activités de l'entreprise et l'ouverture à la concurrence de pan d'activités de la STEG comme la fonction de la production.

## Une entreprise en face de divers challenges

Le débat a été une opportunité de comprendre l'augmentation, récente et très critiqué de la facture énergétique chez les Tunisiens. Lors de son intervention, Wael Ounifi a présenté une analyse de l'impact de la levée des subventions sur l'électricité, recommandée par le FMI sur les citoyens et entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur la classe moyenne.

Il a été révélé que la STEG subventionne la consommation à moyenne tension (zones industrielles) à hauteur de 30% de la facture, tandis que pour la basse tension (ménages), la subvention atteint 46% pour l'électricité et dépasse même les 60% pour le gaz.

Il a examiné les conséquences de cette mesure, mettant en évidence la suppression progressive par le gouvernement des paliers de consommation une fois que la consommation dépasse le seuil de 200 kWh par mois. Il a souligné que cette levée de subvention affecterait directement non seulement les ménages aisés, comme le gouvernement le soutient, mais surtout la classe moyenne.

L'intervenant a relevé aussi de problème de la perte énergétique, et a soulevé la



question de l'endettement de l'Etat et des institutions publiques auprès de l'entreprise, qui pèsent lourd sur sa résilience et sa soutenabilité.

De son côté, Atef Bouabdallah, représentant du syndicat de la STEG, a souligné que les ajustements de prix sur les factures n'étaient pas une décision de l'entreprise, mais une décision de l'Etat prise après l'audit imposé par le FMI et réalisé avec l'assistance de la Banque Mondiale en 2013.

Il a également mentionné plusieurs facteurs qui ont contribué à la crise de l'entreprise, notamment le non-respect des engagements de soutien de l'Etat envers la STEG, la rareté des ressources énergétiques disponibles, l'augmentation de la demande en électricité en Tunisie, les créances impayées de l'Etat envers la STEG, les pertes énergétiques et les effets de la dévaluation du dinar.



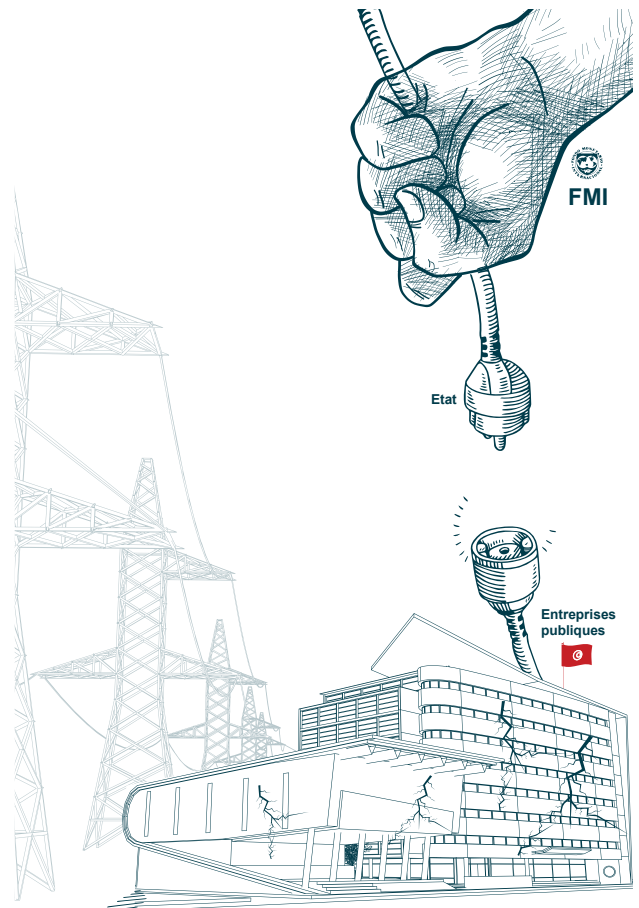
### Perspectives d'une meilleure réforme

Revenant sur la question de la levée des subventions, le représentant syndical a exposé la proposition de la FGEG pour transformer les dépenses pour subventionner la consommation chez mes ménages les plus vulnérables. La fédération propose un modèle de remplacement des transferts monétaires aux familles nécessiteuses par des investissements dans des projets d'énergies renouvelables, qui permettrait un accès de ces familles à l'Energie, ce qui coûterait approximativement le même montant que les subventions pendant une année.





En conclusion, les observations finales ont souligné l'importance pour l'État de continuer à soutenir les entreprises publiques, car cela soutient l'économie et les citoyens tout en préservant l'essence du service public à savoir l'intérêt générale. Il a été souligné que la réforme est aujourd'hui nécessaire, mais qu'elle doit résulter d'un débat national axé sur la préservation des droits socioéconomique des citoyens ainsi que du rôle social de l'État mais aussi la résilience économique de l'entreprise publique. Il a été recommandé de mener une réforme souveraine orientée vers l'avenir, qui investit dans la durabilité des entreprises publiques, permet à l'État de maintenir le contrôle des secteurs stratégiques et aide les entreprises à s'adapter aux nouveaux besoins du service public.



Scanner pour revoir le débat